



Recommandation 319 (1962)¹

Création d'un observatoire européen commun dans l'hémisphère sud

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Rappelant que, dans le chapitre intitulé « Domaine scientifique » du programme d'action adopté par le Comité des Ministres en 1954 ([Doc. 238](#)), on parle d'« une série de projets intéressants, mais qui... exigeraient encore une étude approfondie », et que, parmi ces propositions, figure un projet de création d'un observatoire européen commun dans l'hémisphère sud ;

Ayant appris qu'un projet de convention portant création d'un observatoire européen commun dans l'hémisphère sud (E.S.O.) a été adopté en décembre 1960 par les représentants de cinq gouvernements membres du Conseil de l'Europe ;

Désirant que cet exemple de coopération européenne dans le domaine scientifique réalise maintenant des progrès rapides, dans les conditions les plus favorables,

Félicite les astronomes et les autres personnes intéressées qui ont réalisé avec succès les travaux préparatoires nécessaires ;

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'encourager les Gouvernements de Belgique, de France, de la République Fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas et de la Suède à signer rapidement et à mettre en vigueur la convention portant création de l'E.S.O., tout en prenant les mesures nécessaires pour que cette convention soit ouverte à l'adhésion des autres Etats européens ;
2. d'appeler sur ce projet l'attention des autres gouvernements des Etats membres et de les encourager à y participer ;
3. d'inviter les gouvernements participants à fournir tous les moyens nécessaires et toute l'aide indispensable, tout particulièrement sur le plan financier, afin de mettre l'E.S.O. en mesure d'entreprendre, dans les délais les plus courts et dans les meilleures conditions, son programme d'activité scientifique.

1. Discussion par l'Assemblée le 17 mai 1962 (6e séance) (voir [Doc. 1422](#), rapport de la commission culturelle et scientifique). Texte adopté par l'Assemblée le 17 mai 1962 (6e séance).

